



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 13 octobre 2015, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h**

Mme la mairesse suppléante, Sylvie Daigle, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont absents :

M. Martin Ferron, maire
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6
Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Jean Carrier, directeur général
Me Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse suppléante souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015;

1.3.- Présentation du projet de *Règlement numéro 826 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*;

**RÉSOLUTION
2015-10-322**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 1.4.- Dépôt du certificat des personnes habiles à voter: *Règlement numéro 857 portant sur l'acquisition de terrains en 2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 245 000 \$;*
- 2.0.- **MAIRIE**
- 2.1.- Nomination d'un membre sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 3.1.- Demande d'appui pour le service de cuisine collective par La Maison de la Famille de Malartic inc.;
- 3.2.- Autorisation de paiement de 39 781,36 \$ à Groupe Stavibel inc. pour l'avenant – Réfection de conduites – Phase 2013-2014 PIQM;
- 3.3.- Désignation d'un représentant de la Ville au *Comité adviseur sur l'étude sur la santé et la qualité de l'air;*
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :
- 4.1.1.- Liste des comptes payés;
- 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
- 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
- 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
- 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
- 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
- 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Dépôt du rapport des indicateurs de gestion au 31 décembre 2014 et désignation d'un signataire;
- 5.0.- **URBANISME**
- 5.1.- Amendement à la résolution 2015-07-263 – Demande de certificat de conformité: Installation d'une station de suivi de la qualité de l'atmosphère;
- 5.2.- Délégation de signataires : Protocole d'entente pour l'aménagement d'un marché public;
- 5.3.- Délégation de signataires : Avis de contamination – 561, rue Royale;
- 5.4.- Délégation de signataires : Bail commercial avec le CPE Bambin et Câlin;
- 5.5.- Demande de certificat de conformité: Travaux de remplacement de structures en milieux humides sur la ligne de transport d'électricité L1328;
- 5.6.- Identification de l'espace et d'une plaque didactique pour souligner « Une naissance, un arbre »;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

5.7.- Délégation d'un signataire : Addenda à la promesse d'achat d'un immeuble industriel du Groupe Somavrac;

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

6.1.- Abolition d'un poste de commis comptable;

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Identification de l'espace et d'une plaque didactique pour souligner « Une naissance, un arbre »;

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1.- Demande d'autorisation pour l'installation d'un point d'accès sans fil sur la tour du Service incendie;

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Rapport annuel d'activités : Comité de sécurité publique de la MRC de La Vallée-de-l'Or du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015;

13.2.- La Traversée des Z'Elles : Remerciements;

13.3.- Prévisions budgétaires 2016 de Transport adapté La Calèche d'Or;

13.4.- Prévisions budgétaires 2016 de Transport collectif Malartic;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2015, tel que rédigé;

Adoptée.

1.3.- Présentation du projet de Règlement numéro 826 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

RÉSOLUTION
2015-10-323



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Me Gerald Laprise présente le projet de *Règlement numéro 826 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* et le calendrier de procédures.

1.4.- **Dépôt du certificat des personnes habiles à voter: Règlement numéro 857 portant sur l'acquisition de terrains en 2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 245 000 \$**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités du Québec* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose au conseil municipal le certificat des personnes habiles à voter sur le *Règlement numéro 857 portant sur l'acquisition de terrains en 2015 et décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 245 000 \$*.

2.0.- **MAIRIE**

2.1.- **Nomination d'un membre sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller de la Ville sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic vient à échéance le 14 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Turgeon a démontré un intérêt à continuer de siéger sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER le conseiller M. Jean Turgeon au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic pour une durée de trois ans;

Adoptée.

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

3.1.- **Demande d'appui pour le service de cuisine collective par La Maison de la Famille de Malartic inc.**

CONSIDÉRANT QUE La Maison de la Famille de Malartic inc. demande à la Ville de les appuyer dans leurs démarches auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue afin de leur permettre de remplir leur mission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadioux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER La Maison de la Famille de Malartic inc. dans leurs démarches auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue afin de recevoir l'aide financière requise pour

RÉSOLUTION
2015-10-324

RÉSOLUTION
2015-10-325



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

assurer adéquatement le service de cuisine collective à Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-10-326**

3.2.- Autorisation de paiement de 39 781,36 \$ à Groupe Stavibel inc. pour l'avenant – Réfection de conduites – Phase 2013-2014 PIQM

CONSIDÉRANT la demande de paiement pour l'avenant de Groupe Stavibel inc. pour les travaux de réfection de la voirie – Phase 2013 et la réfection de conduites Phase 2013-2014 PIQM;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a reçu une note de crédit le 8 octobre 2015 au montant de 17 246,25 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE le certificat de réception provisoire des travaux de réfection de la voirie – Phase 2013 et la réfection de conduites Phase 2013-2014 PIQM, réalisés par l'entreprise Galarneau Entrepreneur Général inc. a été signé le 26 janvier 2015;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement pour l'avenant au Groupe Stavibel inc. pour les travaux de réfection de la voirie – Phase 2013 et la réfection de conduites Phase 2013-2014 PIQM jusqu'à concurrence d'un montant de 39 781,36 \$ (taxes incluses);

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-10-327**

3.3.- Désignation d'un représentant de la Ville au Comité aviseur sur l'étude sur la santé et la qualité de l'air

CONSIDÉRANT QU'Il y a lieu de désigner un représentant de la Ville pour siéger au Comité aviseur sur l'étude sur la santé et la qualité de l'air;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER madame Nathalie Touzin, directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, pour représenter la Ville de Malartic auprès du Comité aviseur sur l'étude sur la santé et la qualité de l'air;

Adoptée.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} août au 31 août 2015, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 31 août 2015, tels que présentés;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2015-10-328

RÉSOLUTION
2015-10-329

4.2.- Dépôt du rapport des indicateurs de gestion au 31 décembre 2014 et désignation d'un signataire

CONSIDÉRANT QUE le rapport des indicateurs de gestion de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014 a été déposé;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER madame Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le rapport des indicateurs de gestion au 31 décembre 2014 pour le déposer auprès du ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT);

Adoptée.

5.0.- URBANISME

RÉSOLUTION
2015-10-330

5.1.- Amendement à la résolution 2015-07-263 – Demande de certificat de conformité : Installation d'une station de suivi de la qualité de l'atmosphère



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE Canadian Malartic GP demande de changer l'emplacement pour l'installation d'une station de suivi de la qualité de l'atmosphère sur le lot 3 163 028 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2015-07-263 – Demande de certificat de conformité : Installation d'une station de suivi de la qualité de l'atmosphère portait sur le lot 3 163 023 du cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AMENDER la résolution 2015-07-263 – Demande de certificat de conformité : Installation d'une station de suivi de la qualité de l'atmosphère afin de désigner le lot 3 163 028 du cadastre du Québec;

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-10-331**

5.2.- Délégation de signataires : Protocole d'entente pour l'aménagement d'un marché public

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire ou maire suppléant et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le *Protocole d'entente pour l'aménagement d'un marché public* avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-10-332**

5.3.- Délégation de signataires : Avis de contamination – 561, rue Royale

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'avis de contamination pour le lot 2 998 286 du cadastre du Québec, tel que présenté;

D'AUTORISER monsieur le maire ou maire suppléant et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit avis;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-10-333**

5.4.- Délégation de signataires : Bail commercial avec le CPE Bambin et Câlin

CONSIDÉRANT QUE le CPE Bambin et Câlin a fait valoir au conseil municipal qu'il ne pouvait donner suite aux résolutions 2013-02-061 et 2013-05-186;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE RESCINDER les résolutions 2013-02-061 et 2013-05-186;

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et le directeur général adjoint et greffier, Me Gérald Laprise, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le bail commercial au lieu d'un bail emphytéotique avec le CPE Bambin et Câlin;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-10-334**

5.5.- Demande de certificat de conformité : Travaux de remplacement de structures en milieux humides sur la ligne de transport d'électricité L1328

CONSIDÉRANT QUE la société d'état Hydro-Québec souhaite procéder au remplacement de structures en fin de vie utile sur la ligne de transport d'électricité L1328 touchant les supports 3 à 35 situés sur le tronçon de la ligne compris entre le poste Malartic -2 et la mine Camflo (voir les plans ci-joints), laquelle demande respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement en a fait l'étude et que cette demande ne contrevient pas à la réglementation en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que remplacement de structures en fin de vie utile sur la ligne de transport d'électricité L1328 touchant les support 3 à 35 situés sur le tronçon de la ligne compris entre le poste Malartic -2 et la mine Camflo (voir les plans ci-joints), par la société d'état Hydro-Québec, ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-10-335**

5.6.- Identification de l'espace et d'une plaque didactique pour souligner « Une naissance, un arbre »

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'IDENTIFIER l'espace où une plantation d'arbres de 23 essences différentes a eu lieu afin de souligner les 23 naissances des enfants nés durant l'année 2014, année du 75^e anniversaire de Malartic;

DE NOMMER cet espace « Renaissance » symbolisant « Une naissance, un arbre »;

DE PERMETTRE à La Maison de la Famille de Malartic inc. de procéder à l'installation d'une plaque didactique en l'honneur des enfants nés en 2014, année du 75^e anniversaire de Malartic, selon le même concept et design que les œuvres d'art situées sur la rue de la Paix;

Adoptée.

RÉSOLUTION

5.7.- Délégation d'un signataire : Addenda à la promesse d'achat d'un



2015-10-336

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

immeuble industriel du Groupe Somavrac

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, l'addenda à la promesse d'achat d'un immeuble industriel du Groupe Somavrac, tel que présenté;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

6.1.- Abolition d'un poste de commis comptable

CONSIDÉRANT QU'une employée du Service des finances a démissionné de son poste le 16 septembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE cette employée occupait le poste de commis comptable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abolir ce poste par attrition;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABOLIR un poste permanent de commis comptable au Service des finances;

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1.- Demande d'autorisation pour l'installation d'un point d'accès sans fil sur la tour du Service incendie

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic souhaite installer un point d'accès sans fil sur la tour existante du Service incendie fin de faciliter la communication avec des équipements environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE l'installation du point d'accès sans fil sera aux frais de la Mine Canadian Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la Mine Canadian Malartic à installer un point d'accès sans fil sur la tour existante du Service incendie afin de faciliter la communication avec des équipements environnementaux par un professionnel qualifié;

RÉSOLUTION
2015-10-337

RÉSOLUTION
2015-10-338



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

QUE tous les frais reliés à cette installation soient assumés par la Mine Canadian Malartic;

QU'un protocole d'entente d'utilisation soit rédigé par le greffier de la Ville de Malartic afin de circonscrire les obligations des parties en l'espèce;

Adoptée.

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Rapport annuel d'activités : Comité de sécurité publique de la MRC de La Vallée-de-l'Or du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Dépôt du document à titre d'information.

13.2.- La Traversée des Z'Elles : Remerciements

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Prévisions budgétaires 2016 de Transport adapté La Calèche d'Or

Dépôt du document à titre d'information.

13.4.- Prévisions budgétaires 2016 de Transport collectif Malartic

Dépôt du document à titre d'information.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 10.

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2015-10-339**

SYLVIE BAIGLE
MAIRESSE SUPPLÉANTE

Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER